

L Le commerce intérieur contribue annuellement à la création de richesse à hauteur de 11% du PIB et emploie environ 1,2 millions de personnes soit 12,8% de la population active marocaine.

Ainsi et eu égard au rôle important que joue ce secteur dans le développement socio-économique de notre pays, il a besoin, aujourd'hui, d'une vision claire, qui se fixe pour objectifs une adaptation à l'évolution économique et sociale et une structuration de la distribution à même de permettre d'améliorer la compétitivité des secteurs productifs.

Dans ce cadre, et après avoir établi une vision pour le secteur industriel avec le plan «Emergence», le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a lancé une étude stratégique pour le développement du commerce et de la distribution ayant pour ambition de faire du Maroc un hub commercial par excellence.

En se basant sur un diagnostic approfondi et sur les meilleures pratiques étrangères, cette étude a permis d'identifier des plans d'actions concrets en terme de politique de développement, de restructuration et de modernisation du commerce et de la distribution.

Le Programme RAWAJ 2020, dont les principales composantes sont présentées dans la rubrique «Focus», ambitionne, à l'horizon 2020, de porter la contribution du commerce intérieur au PIB national à 15% et de créer 450.000 emplois.

Ainsi et moyennant un programme de restructuration qui commence par l'approvisionnement et va jusqu'au service après vente et recyclage, ce programme, adopte un scénario de développement harmonieux qui repose sur une logique volontariste où les acteurs doivent s'engager de leur propre gré dans la réforme.

Avec l'engagement des différents acteurs et leur volonté de réussir le pari de l'avenir, le commerce intérieur jouera, demain, un rôle moteur dans le développement de la Nation.

Comité de rédaction

dans un cadre de concertation entre les Fédérations et les Associations professionnelles et les départements ministériels concernés notamment le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, seront définies par activité pour tenir compte des spécificités des différentes branches industrielles. Notons que l'application de ces valeurs limites n'est pas immédiate puisque un délai de grâce de 6 ans est prévu pour permettre aux industriels d'agir en prenant les mesures nécessaires pour respecter ces valeurs.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le produit de la redevance de déversement est destiné par l'agence de bassin à l'octroi des aides financières pour la dépollution et pour l'assistance technique aux entreprises qui désirent entreprendre des actions de dépollution des eaux.

Assistance technique et financière pour la dépollution industrielle

En attendant la mise en application effective de cette assistance, le secteur industriel bénéficie actuellement, dans le cadre de la coopération avec le Gouvernement Allemand, d'un fonds dédié à la dépollution industrielle (FODEP). Ce fonds, géré par le Département de l'Environnement et destiné en priorité aux petites et moyennes entreprises industrielles, permet de financer deux types de projets de dépollution industrielle. Les projets en aval du procédé de fabrication permettant la réduction de la pollution à travers la mise en place d'un procédé de traitement ou d'élimination des déchets solides et/ou des rejets liquides et gazeux. Les projets intégrés au procédé et visant en plus de la réduction de la pollution à la source, des économies de ressources (eau, énergie, etc.) par l'utilisation de technologies non



polluantes. Le FODEP contribue, sous forme de don, à hauteur de 20% du coût des projets intégrés et de 40% pour les projets dits en aval.

Parallèlement, et pour les activités grandes consommatrices de l'eau, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a lancé avec l'assistance de l'Ambassade de France un projet ambitieux axé sur la rationalisation de la gestion de l'eau au sein de l'entreprise pour aider le secteur industriel à se conformer aux exigences de la loi sur l'eau. Ce projet qui couvre un échantillon de 30 entreprises opérant dans les différentes activités industrielles a pour objectif d'optimiser la consommation de l'eau dans les procédés industriels en proposant des mesures et des solutions de traitement efficaces et valorisantes au profit des entreprises et de contribuer d'une manière substantielle à la sensibilisation des industriels aux problèmes environnementaux et aux pertes, notamment financières que peut engendrer une mauvaise utilisation de l'eau.

A ce stade il y a lieu de préciser que le Centre Marocain de Production Propre (CMPP), mis en place par le Ministère de

l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et la CGEM, contribue à ce projet par son apport en matière d'expertise nationale. Notons que le CMPP a pour mission d'accompagner le tissu industriel à adopter les technologies propres qui permettent de réduire les niveaux de pollution et de renforcer la compétitivité de l'entreprise par une optimisation de la consommation des ressources (énergie, eau, matières premières, ...) et une amélioration de son image de marque et de ses produits.



La crise de confiance déclenchée par enchaînement d'alerte alimentaire – crise de “vache folle” notamment – a suscité auprès des consommateurs un intérêt croissant et a encouragé un foisonnement de référentiels réglementaires et volontaires. La confusion engendrée par ces nombreux référentiels (BRC- IFC- réglementation européenne) a motivé l'organisation internationale de normalisation (ISO) pour donner naissance à la norme ISO 22 000.

NM ISO 22000 :

un atout gagnant pour toute la chaîne alimentaire

Compatibilité avec la norme ISO 9000

La norme ISO 22000 “**système de management de la sécurité des denrées alimentaires - exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire**” a été élaborée de manière à être compatible avec la norme ISO 9001. On y retrouve les exigences relatives à la “responsabilité de la Direction”, “le Management des ressources”, la “planification et réalisation du produit” et

“validation, vérification et amélioration du SMSA”. La norme ISO 22000 repose également sur le principe de la roue de Deming (Plan, Do, Check, Act).

Hazard Analysis Critical Control Point -HACCP-

S’inspirant du référentiel du codex alimentarius relatif à la démarche HACCP, la norme ISO 22000 intègre le processus d’analyse des points critiques de contrôle (CCP).

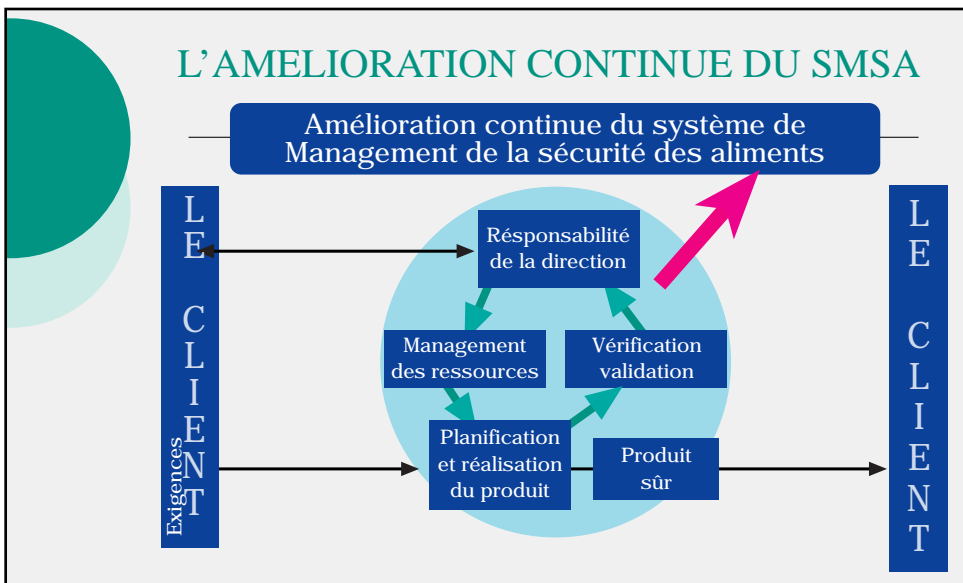
Cette démarche permet de définir, évaluer et maîtriser les dangers qui menacent la salubrité des aliments à toutes les étapes de la chaîne de production et de transformation. C’est la méthode la plus performante et la plus reconnue à l’échelle internationale en matière d’innocuité des aliments. C’est une méthode scientifique et systématique visant l’amélioration de la salubrité des aliments, de la fourche à la fourchette, par l’identification, la détermination et la maîtrise des dangers pertinents pouvant affecter la salubrité des aliments.

La mise en place de cette démarche permet de :

- Renforcer l’innocuité des aliments ;
- Réduire les pertes d’aliments ;
- Aider à l’application de la réglementation ;
- Favoriser le commerce mondial en établissant un climat de confiance.

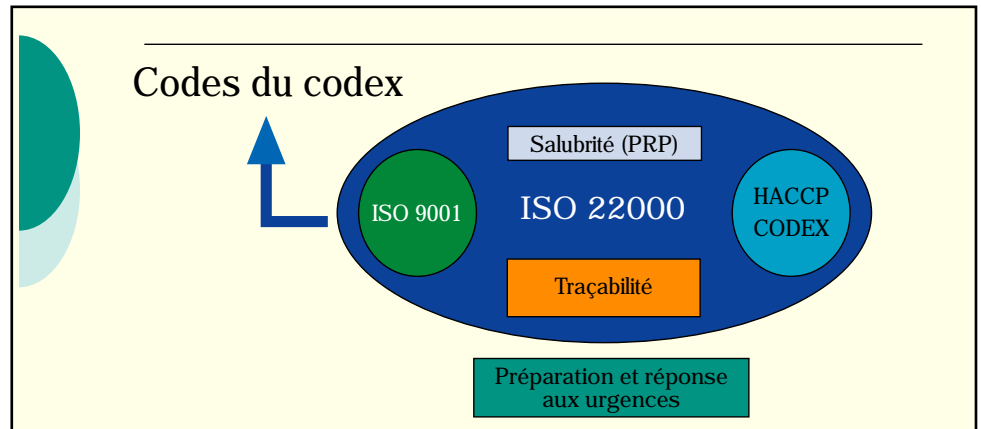
En aidant à identifier le ou les dangers spécifiques, à les évaluer et établir les mesures pour les maîtriser. Cette démarche repose sur les sept principes suivants :

- Procéder à une analyse des risques ;



- Déterminer les points critiques pour la maîtrise des dangers (CCP);
- Etablir la (les) limite(s) critique(s) à respecter pour s'assurer que le (CCP) est maîtrisé ;
- Etablir un système de surveillance qui assure la maîtrise du CCP grâce à des analyses ou à des observations programmées ;
- Etablir des actions correctives à mettre en œuvre lorsque la surveillance révèle qu'un CCP donné n'est pas maîtrisé ;
- Etablir des procédures pour la vérification, incluant des analyses et des procédures complémentaires, afin de confirmer que la démarche HACCP fonctionne efficacement ;
- Etablir un système documentaire concernant toutes les procédures et les enregistrements gênant les principes précités et leur application.

La plupart des dangers peuvent être éliminés ou réduits à un niveau acceptable et sans danger lorsqu'il existe un système de préalables.



Les nouveautés

L'application des principes de la démarche HACCP doit être précédée du respect des principes généraux d'hygiène alimentaire et de la réglementation en vigueur relative à chaque type de produit. Cet aspect est repris dans le paragraphe « Établissement des programmes pré requis opérationnels ».

Nous retrouvons également dans cette norme ISO 22000, l'introduction des concepts de "traçabilité", de "communication" et de "préparation et réponse aux urgences". Ces trois notions exigent du personnel de l'entreprise, la maîtrise de toutes les informations susceptibles de renseigner par rapport à un incident éventuel.

La certification NM ISO 22000

La certification NM ISO 22000 est la procédure par laquelle le MCI atteste, après audit, qu'un organisme est conforme à la norme marocaine NM ISO 22000.

L'audit d'un candidat à la certification NM ISO 22000 est réalisé par une équipe d'auditeurs compétents. La durée de l'audit tient compte de la taille de l'entreprise (entre deux et 5 jours pour une entreprise de 50 personnes en fonction du site, du nombre de plans HACCP, de la maturité du système et du secteur d'activité).

Le rapport d'audit est examiné par une commission de certification compétente. Si toutes les conditions de garantie du respect des exigences de la norme sont réunies, la certification est attribuée pour une durée de trois ans avec des audits de suivi annuels. Si non, un audit complémentaire est exigé pour s'assurer de la levée de tous les écarts avant l'octroi de la certification.

La certification NM ISO 22000, qui témoigne de la maîtrise de la sécurité des denrées alimentaires, permet de :

- Protéger les consommateurs et les mettre en confiance,
- Assurer la salubrité des produits agroalimentaires,
- Valoriser le produit agroalimentaire sur le marché,
- Promouvoir le commerce international.



Maroc

Accords multilatéraux et bilatéraux



Le Maroc s'est engagé d'une manière résolue dans une politique d'ouverture de son économie à travers la conclusion de plusieurs accords de libre échange tant au niveau de l'espace Euro-Méditerranéen qu'au niveau d'autres Espaces Economiques :

- Accord de libre échange Maroc-Union Européenne
- Accord de libre échange avec les USA
- Accord de libre échange avec la Turquie
- Accord quadra avec la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie

Accord de libre échange Maroc-Union Européenne

- Date d'entrée en vigueur : 1^{er} mars 2000
- Schéma de démantèlement actuel :
 - listes à 0% (biens d'équipements, matières premières et intrants non fabriqués localement)
 - liste à démantèlement sur 10 ans (produits fabriqués localement)
 - liste négative

-Fin du démantèlement : 2012

- Depuis janvier 2006 accélération du démantèlement pour les produits textiles en provenance de l'UE. fin 2010.

Aussi et pour ne pas faire perdre à l'UE son avantage tarifaire, une accélération du démantèlement permettant de garder un avantage tarifaire pour les produits textiles en provenance de l'UE, a été décidée et mise en œuvre à partir de Janvier 2006.

A partir de 2006 :

Application du Protocole Pan-Euro-Méditerranéen sur le cumul diagonal des règles d'origine qui permet d'exporter vers l'Europe en exonération des droits de douanes, des articles d'habillement fabriqués à partir des intrants en provenance de pays du pourtour méditerranéen qui ont conclu des accords de libre échange aussi bien avec le Maroc qu'avec l'union européenne.



Accord de libre échange avec les USA

L'accord de libre échange avec les USA prévoit une réduction des droits de douanes sur les produits textiles de 50% dès l'entrée en vigueur de l'accord et de 100% pour certaines catégories de produits.

- Entrée en vigueur : le 1^{er} janvier 2006
- Accès au marché américain

L'accord de libre échange avec les Etats-Unis permet une préférence tarifaire pour les produits textiles selon le schéma suivant :

- Une liste symétrique à 0% des droits de douane dès l'entrée en vigueur de l'Accord
- Le reste des produits sera démantelé d'une manière symétrique sur 6 ans avec 50% de réduction la première année et 10% les autres années
- Une liste de 45 produits qui seront soumis à 0% des droits de douane dans la limite d'un contingent qui sera augmenté de 25% chaque année pendant 5 ans. Au-delà du contingent, ces produits suivront le démantèlement tarifaire sur 6 ans.

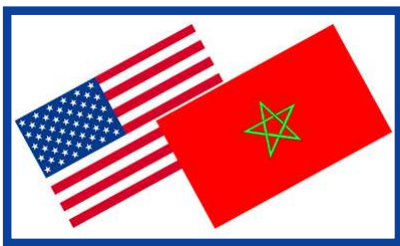
Règles d'origine

Les échanges des produits textiles entre les deux pays seront régis par des règles d'origine spécifiques qui se basent, d'une manière générale, sur la triple transformation, qui se décline par produit comme suit :

- **Fils** : "à partir de la fibre", il faut que la fibre soit originaire de la zone

- **Tissus** : “à partir du fil”, il faut que le fil soit originaire
- **Vêtements** : “à partir du fil”, le fil doit être originaire.

Ainsi et afin de permettre à l’industrie marocaine de tirer profit de l’accord dès son entrée en vigueur et laisser suffisamment de temps au secteur pour s’intégrer, l’accord prévoit certaines flexibilités, à savoir :



- Un contingent de 30 millions de mètres carrés de produits textiles qui peuvent être fabriqués à partir de fils et tissus hors zone. Ce contingent est stable durant les 4 premières années, avant de commencer à se réduire progressivement de manière linéaire, pendant les 6 années suivantes.
- Un taux de minimum de 7% en poids, qui permet une tolérance pour l’importation des fils, tissus et accessoires hors zone.

-Fin du Démantèlement : 2010

Accord de libre échange avec la Turquie

-Entrée en vigueur : le 1^{er} Janvier 2006

- **Accès au marché turque** : Tous les produits industriels ont accès en exonération de droit de douane sur le marché turque.
- **Accès au marché marocain** : Les produits d’origine turque sont soumis à un démantèlement des droits de douanes de 10% chaque année à partir de la date d’entrée en vigueur de l’accord.

Règle d’origine

Le Protocole adopté est le protocole Pan Euro Méditerranéen, qui permet le cumul de l’origine entre le Maroc et la Turquie pour exporter vers l’union européenne en exonération des droits de douanes, des vêtements fabriqués à partir de tissus turques.

-Fin du démantèlement : 2013



- Circulaire de la douane 4976/222
- Lien : Douane

Accord quadra avec la Tunisie, l’Egypte et la Jordanie



L’accord quadrilatéral (Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie) a été signé le 25 février 2004, il est entré en vigueur le 27 mars 2007.

Tout les produits seront exonérés à l’importation et à l’exportation, avec possibilité du cumul de l’origine pour les produits destinés au marché européen.



votre partenaire en communication

ad value

Le plus ...

27, rue Zerhoun (angle rue de Suipees) 3^e étage - 20 000 Casablanca
Tél.: (+212-22) 29.70.76 - Fax : (+212-22) 22.29.80.62
E-mail : advalue@menara.ma - Site web : www.advalue.com





Amélioration de l'environnement de l'entreprise commerciale

La mise en œuvre du plan "Environnement de l'entreprise commerciale" vise à améliorer les conditions d'exercice de l'activité commerciale (Fiscalité, Immobilier Commercial, Procédures administratives), à mettre en place des schémas de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et à renforcer la protection du consommateur.

Fiscalité

Des actions ont été menées afin d'améliorer l'environnement fiscal, à citer la réforme de la fiscalité locale qui vise la réduction ou suppression de certaines taxes ainsi que la promulgation de la loi sur la comptabilité super-simplifiée.

Des mesures supplémentaires pour faciliter l'adoption de régimes formels

d'imposition aux petits commerçants.

Immobilier commercial

Le programme RAWAJ 2020 recommande la réforme du Dahir du 24 Mai 1955 sur le bail commercial, et ce, dans le sens d'une meilleure protection du bailleur, l'incitant ainsi à offrir, en location, les biens dont il dispose.

Procédures administratives

Le programme recommande le remplacement des procédures d'obtention des autorisations commerciales par un système déclaratif.

De même, il propose l'adoption de cahier des charges pour l'exercice de l'activité commerciale. Ces cahiers de charges fixent les conditions de bases relatives à la santé,

la sécurité et la commodité du point de vente par rapport à son environnement.

Formation

Le programme Rawaj vision 2020 a identifié un besoin annuel d'accompagnement des commerçants dans le domaine de la formation est de près de 35.000 personnes / an.

Ainsi ce programme prévoit la mise en place de schémas de formation adaptés (de courte durée et orientés vers l'opérationnel) destinés aux étudiants et/ou aux projets de reconversion professionnelle.

Santé et sécurité du consommateur

Des actions concrètes ont été retenues pour la protection du consommateur pour garantir la sécurité alimentaire du consommateur et la lutte contre la contrefaçon.

Le commerce de proximité occupe une place importante dans l'économie nationale compte tenu de sa participation à la création d'emplois et de richesses.

Le programme Rawaj vision 2020 sous-tend au développement du commerce de proximité la réorganisation de ses structures et la modernisation de ses modes de gestion.

Commerce de proximité

Moderniser les modes de gestion



Le commerce de proximité, économiquement et socialement ancré à l'identité nationale, recèle d'innombrables atouts et est fortement apprécié chez le citoyen marocain.

En effet, les avantages compétitifs du commerce de proximité résident dans :

- La proximité au consommateur ;
- Les facilités de paiement accordées au client à travers le carnet de crédit ;
- Les horaires d'ouvertures adaptés ;
- Le contact personnalisé entre le commerçant et le consommateur.

Malgré ces avantages, le petit commerce reste soumis à plusieurs difficultés internes et externes qui handicapent son développement et sa compétitivité ; notamment à cause de :

- L'apparition de nouveaux modes de commerce ;
- L'influence du secteur non structuré ;
- La concurrence des foires et salons opérant la vente en direct ;
- L'absence de pratiques et techniques modernes de vente et de gestion pouvant répondre aux besoins des consommateurs.

Dans ce cadre, le plan Rawaj recommande un package pour améliorer la compétitivité du commerce de proximité à travers l'adoption d'un système de labellisation des commerces permettant d'attester de la qualité des services, des produits offerts au sein du point de vente. De même, le plan propose pour le commerce de proximité une spécialisation du petit commerce et son regroupement en réseaux commerciaux et ce en vue d'augmenter sa rentabilité économique et financière.

Par ailleurs, le programme Rawaj vision 2020 prévoit des actions spécifiques pour l'accompagnement et la modernisation du commerce de proximité en milieu rural, notamment en matière de réhabilitation des souks et des marchés ruraux.

Pour ce faire et en vue d'inciter les commerçants à adhérer à ce plan de modernisation, le programme Rawaj vision 2020 prévoit la mise en place d'un mécanisme de financement dédié, notamment, la création d'un fonds de développement du commerce.

Ce fonds permettra de financer et d'appuyer les projets initiés par les collectivités locales dans le but d'organiser les espaces commerciaux, moderniser les espaces publics et aménager des sites pour la sédentarisation des commerçants ambulants.

Ce fonds a retenu également comme action l'appui à la diffusion et à la promotion des techniques modernes de gestion telles que l'adoption d'un système de labellisation, la promotion des concepts nationaux de franchise, l'adhésion aux réseaux commerciaux et la modernisation des équipements, etc.

La grande et moyenne distribution et le commerce moderne ont connu un rythme de croissance soutenu lors des deux dernières décennies. Pour soutenir ce développement, le programme Rawaj Vision 2020 vise l'accompagnement du secteur ainsi que l'implantation de plusieurs centaines de grandes et moyennes surfaces.

La grande et moyenne distribution

L'essor que connaît le secteur de la grande et moyenne distribution vient accompagner et répondre aux nouveaux besoins de consommation du citoyen marocain, induits notamment par l'évolution du mode de vie, la mondialisation culturelle et économique, l'urbanisation croissante et l'amélioration du niveau de vie.

C'est ainsi que le nombre d'hypermarchés est passé de 6 en 1997 à 26 actuellement. De même, le nombre de réseaux de franchise dépasse 300 avec plus de 2 000 points de vente dont une quarantaine de réseaux marocains.

Par ailleurs, il est à noter que le développement de ces nouveaux modes de commerce participe à la modernisation de l'appareil commercial et répond aux besoins du consommateur concernant la variété de l'offre, le rapport qualité/prix, l'animation commerciale, les campagnes de promotion, les facilités de paiement, la convivialité de l'espace de vente, etc.

En outre, ce secteur contribue de manière significative au développement de notre économie eu égard son importance dans l'attrait des capitaux étrangers au Maroc.



Néanmoins et malgré l'évolution remarquable de ces nouveaux modes de commerce, il n'en demeure pas moins vrai qu'ils sont confrontés à plusieurs difficultés liées notamment à l'indisponibilité de personnel, à la difficulté d'approvisionnement en produits frais, au déficit et à la cherté de l'immobilier commercial et du foncier et enfin à la faiblesse du système logistique et de transport.

En relation avec le commerce moderne, le plan d'actions Rawaj vision 2020 vise à atteindre les objectifs chiffrés suivants :

- Implantation de 600 grandes et moyennes surfaces à l'horizon 2020 ; dont plus de 50 hypermarchés générant près de 80 000 emplois;
- Création de 15 malls pouvant abriter près de 3 000 magasins de franchise et de commerce moderne et générant près de 21 000 emplois ;
- Création de 15 outlets, solderies et magasins d'usine générant 5 000 emplois ;

Par ailleurs, il convient de signaler que le programme Rawaj vision 2020

recommande un encadrement du développement des nouveaux modes de commerce à travers l'établissement de schémas directeurs national et régionaux d'implantation commerciale.

De même, il propose un accompagnement du secteur en mettant en œuvre les mécanismes suivants :

- Mettre en place des branches de formation adaptées à la distribution moderne pour permettre une adéquation entre l'offre et la demande en formation ;
- Permettre aux grandes et moyennes surfaces l'intégration amont de la filière des produits frais ;
- Mettre en œuvre des chartes d'éthique entre les producteurs et les opérateurs de distribution moderne.
- Encourager le développement de marques de distributeurs et ce, dans le cadre d'un partenariat entre les distributeurs et les PME / PMI locales.

*Les infrastructures commerciales communales jouent un rôle important dans l’approvisionnement du marché local en fruits et légumes, en viandes et en poissons. Néanmoins, le secteur de la vente en gros des produits frais connaît plusieurs faiblesses qui l’empêchent de jouer son rôle comme chaînon important de l’approvisionnement du marché national. Pour contourner ces faiblesses, le programme **RAWAJ Vision 2020** prévoit plusieurs mesures.*

Les marchés de gros des fruits et légumes, les abattoirs et les halles aux poissons



Les infrastructures commerciales communales présentent plusieurs forces notamment :

- Une large couverture régionale;
- Des volumes significatifs de transaction pour certains marchés de gros ;
- La filière exportation est professionnelle et peut servir d'exemple pour la distribution / consommation domestique ;
- La satisfaction des besoins de la population;
- La possibilité de la concession au privé (expérience des abattoirs de Casablanca) ;
- Un système de contrôle sanitaire de l'abattage et de la vente des poissons qui peut garantir la qualité au consommateur.

Les faiblesses du secteur se résument comme suit :

- Inadaptation des textes régissant ces espaces commerciaux au développement du secteur du commerce ;
- Dégradation de l'infrastructure particulièrement dans les marchés de gros des fruits et légumes et des abattoirs ;
- Système fiscal bloquant la relance du secteur ;

- Problèmes liés aux mandataires au niveau des marchés de gros des fruits et légumes, des abattoirs et marchés de vente en gros des poissons;
- Manque de conditions d'hygiène pour certains abattoirs et marchés de vente en gros de poissons frais;
- Concurrence déloyale de la part du secteur informel ;

Pour pallier à ces problèmes, le programme Rawaj vision 2020 prévoit :

- La mise en place d'un schéma directeur visant le redéploiement des marchés de gros, des abattoirs et des marchés de vente en gros de poissons frais et ce, dans le but de les professionnaliser. Ce schéma directeur statuera sur le sort des marchés informels en décrétant soit leur fermeture soit leur restructuration en vue de leur réintégration.
- Ce schéma devra prévoir la création ou le redéploiement des marchés de gros et abattoirs à vocation régionaux adossés à des marchés locaux, et ce afin de créer un effet de masse et assurer la rentabilité économique nécessaire à la pérennisation et au développement de leurs services. Il est proposé comme modèle cible 16 marchés de gros des

fruits et légumes et 16 abattoirs industriels à l'horizon 2020.

- L'implication du secteur privé dans la gestion des marchés de gros des fruits et légumes et des abattoirs.
- La suppression de l'obligation de passage par le marché de gros.
- La spécialisation des marchés de gros des fruits et légumes en fonction de la nature des territoires (marché de gros "de consommation", marchés de gros "de production" ou "d'expédition").
- la substitution du système de taxation appliqué via les mandataires par une taxe sur l'exploitation du bien public. Cette taxe pourra être complétée par des redevances liées aux services rendus par le marché aux professionnels et aux clients.
- L'adoption d'une politique de labellisation des marchés de vente en gros des produits frais.

*A fin septembre 2007, le nombre de projets d'investissement ayant bénéficié de l'appui du **fonds Hassan II** s'élève à 138 projets avec un montant d'investissement de plus de 7,3 milliards DH devant créer près de 33 000 postes d'emploi stables.*

Fonds Hassan II pour le développement économique et social

Dans le cadre du processus d'amélioration de son climat d'investissement, l'Etat marocain a mis en place le Fonds HASSAN II pour le Développement Economique et social qui accorde, entre autres, des aides directes à fonds perdus, visant le soutien de l'investissement dans certains secteurs industriels à fort potentiel.

Le textile principal bénéficiaire

Le secteur du textile vient en tête en terme d'investissement à réaliser avec plus de 4,9 Milliards DH, ce qui représente 67% de l'investissement global, suivi du secteur de la sous-traitance automobile, avec près de 1,3 Milliards, soit 17% de l'investissement. Les investissements dans les secteurs de la sous-traitance aéronautique et électronique totalisent respectivement 468 et 431 Millions DH, suivis par les secteurs de la mécanique de précision et du cuir, avec un investissement de près de 93 et 75 Millions DH respectivement.

Création de 33 000 emplois

L'effort du fonds Hassan II se traduira par la création de 28 100 postes de travail dans les seuls secteurs textile-habillement et la sous-traitance automobile, soit plus de 85% d'emplois productifs à créer, suivi du secteur de l'électronique avec 2 200 emplois (7%



du total), la sous-traitance aéronautique 1 400 emplois (4%) et enfin du secteur du cuir 900 emplois (3%).

Sur le plan géographique, 61% des projets d'investissement s'établissent principalement dans la région du grand Casablanca et Tanger et bénéficient de 33% du montant des engagements du fonds.

L'engagement du Fonds en faveur de l'ensemble des projets s'élève à 563 Millions DH, ce qui représente 7,7% du montant total à investir. Valeur aujourd'hui, le déboursement a été fait pour 89 projets, pour un montant de plus de 231 Millions DH, soit 41% de l'engagement total du Fonds.

L'analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les industries de transformation relatifs à l'exercice 2006, fait ressortir une évolution qui s'inscrit globalement dans le prolongement des tendances enregistrées en 2005.

Résultats de l'enquête annuelle sur les industries de transformation

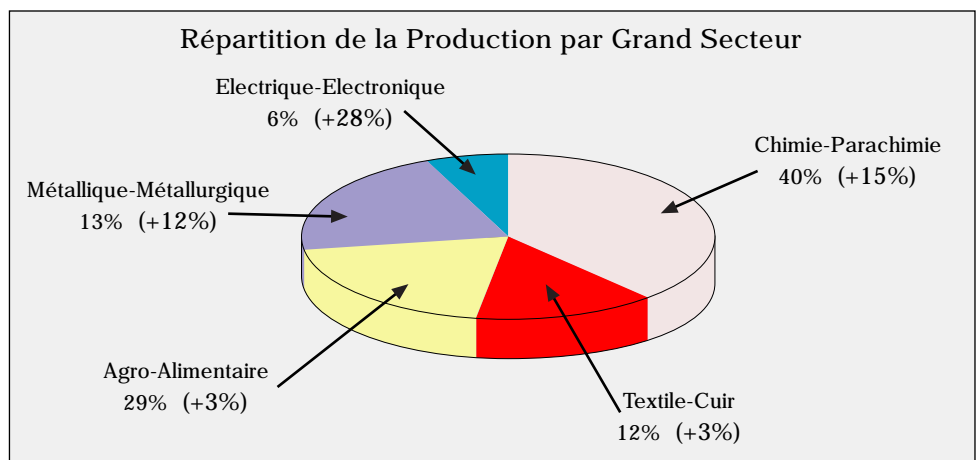
Production industrielle

Le nombre d'unités productives opérant leurs activités dans le secteur industriel s'est établi en 2006 à 7 846 unités marquant ainsi une diminution de 3% comparativement à l'année passée. Celles-ci ont été à l'origine d'une production industrielle de presque de 233 Milliards de Dhs, en progression de 10% au lieu de 12% un an auparavant.

Exportations

L'industrie marocaine a écoulé sur les marchés extérieurs en 2006 près de 26% de la production industrielle globale. Les exportations industrielles, évaluées à près de 60 Milliards de Dhs, ont connu en 2006 une hausse de 9% au lieu de 6% en 2005.

En fait, la reprise des exportations du secteur des industries du Textile & Cuir qui, après une diminution de 5% en 2005, a enregistré une progression de 2% en 2006. Quant au secteur des Industries chimiques et parachimiques, qui représente 33% des exportations industrielles a connu une croissance de l'ordre de 5%.

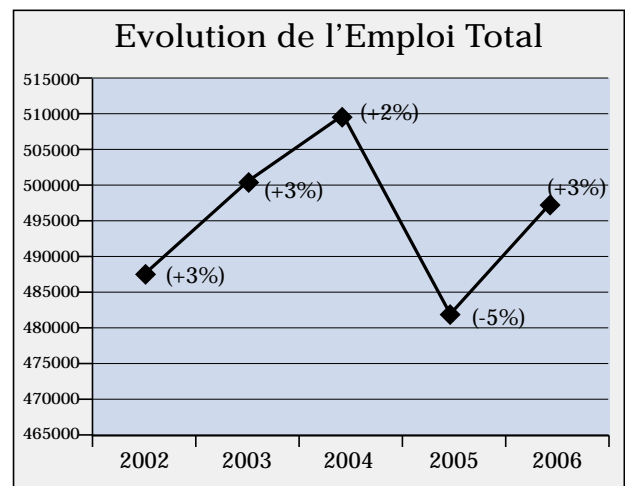


Emploi

Le secteur des industries de transformation emploie près de 497 000 personnes enregistrant une évolution de +2% par rapport à 2005. les branches à forte employés, dont près de 460 000 travaillant à titre permanent et plus de 39 000 à titresaisonnier, en progression de 3% comparativement à 2005.

l'industrie de l'habillement et des fourrures demeure l'industrie la plus utilisatrice de la main d'œuvre avec 30% de l'effectif industriel total.

La productivité apparente du travail est de l'ordre de 139.000 Dhs en moyenne par



productivité apparente sont l'industrie du tabac qui a dépassé 7 Millions de Dhs, l'industrie du raffinage avec 665.000 Dhs, la métallurgie avec 474.000 Dhs, l'industrie chimique avec 319.000 Dhs et l'industrie automobile avec 188.000 Dhs.

Investissement

En 2006, l'investissement a marqué une augmentation de 19% avec une valeur de plus de 13 Milliards de Dhs.

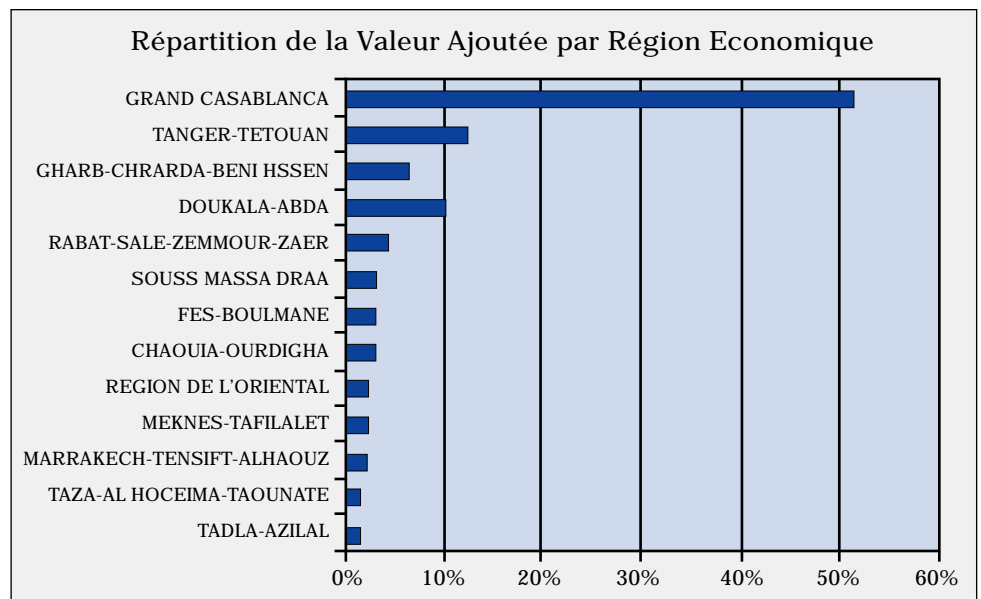
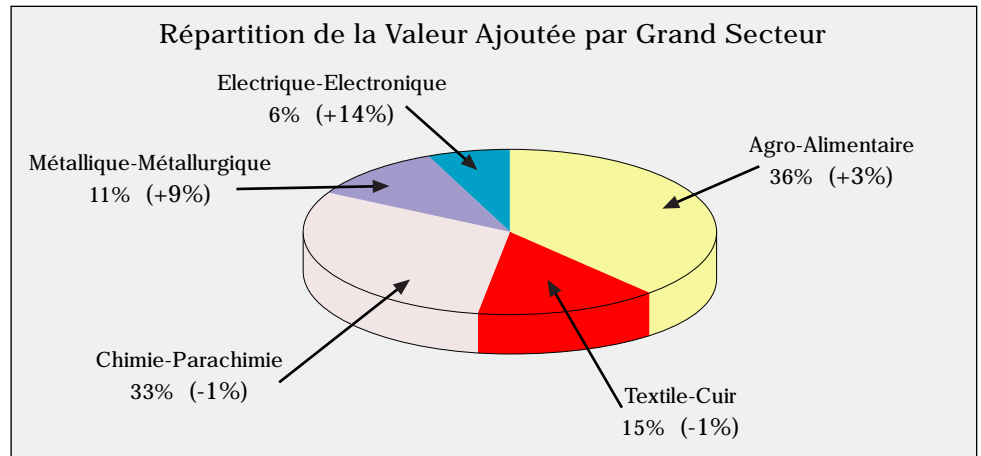
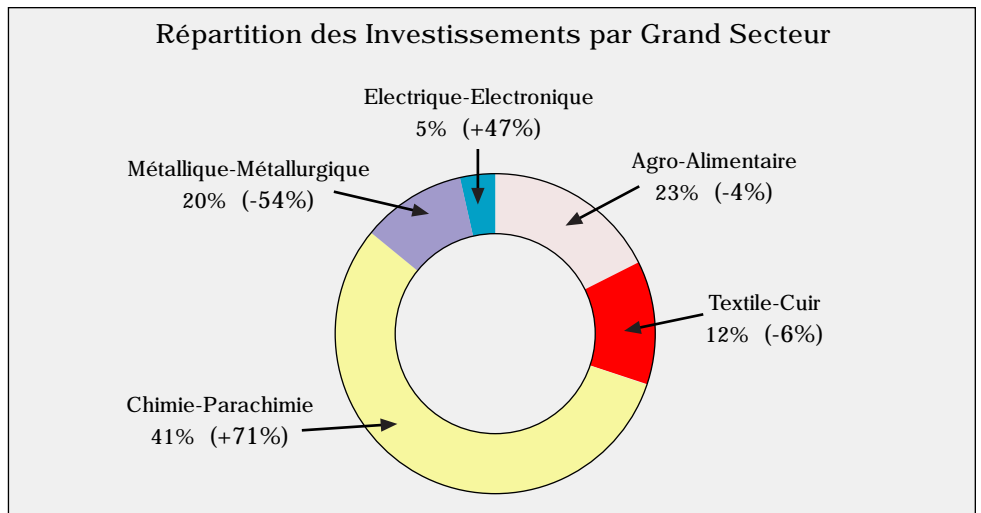
Cet état positif a touché seulement le secteur des industries chimiques et parachimiques. Ce secteur qui représente 41% des investissements réalisés au cours de l'année 2006, a enregistré une forte progression de 71% contre une décroissance de 14% un an auparavant.

Valeur ajoutée

Le PIB industriel s'est établi en 2006 à plus de 69 Milliards de dhs, soit plus de 1 Milliard de plus comparativement à l'année 2005. Il a accusé, ainsi, une hausse de 2% au lieu d'une croissance de 18% un an auparavant.

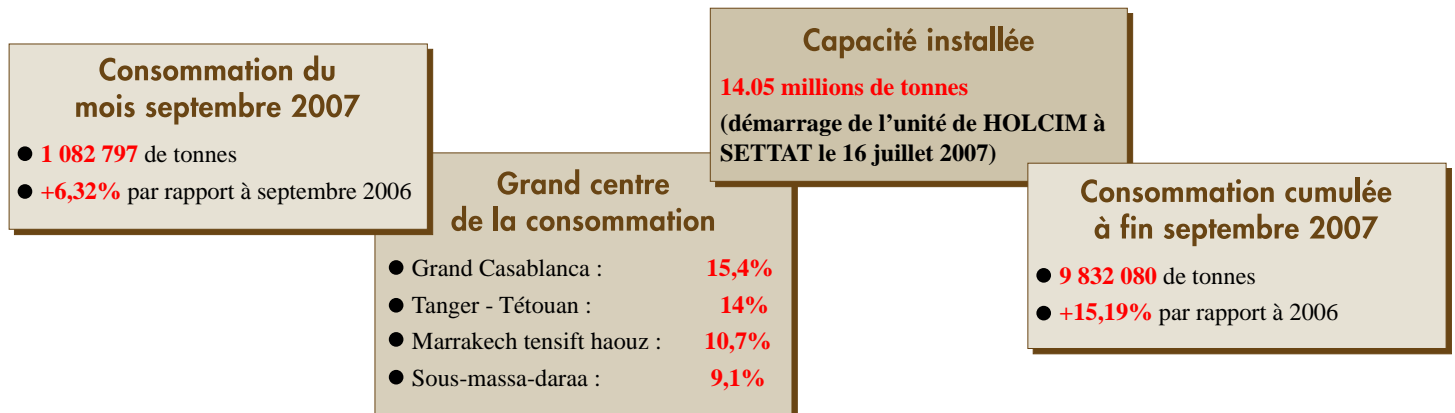
Ce résultat est expliqué par la hausse de la valeur ajoutée dégagée par les industries agro-alimentaires qui représente 36% de la valeur ajoutée industrielle globale et qui a enregistré une croissance de 3%. Quant au secteur des industries chimiques et parachimiques qui contribue de 33% de la valeur ajoutée industrielle, il a reculé de 1% par rapport à 2005.

La répartition de la valeur ajoutée par région montre la prédominance de la région du Grand Casablanca qui représente 51% de la valeur ajoutée dégagée par le secteur industriel, suivie de la région de Tanger-Tétouan avec 12%, la région de Doukala-Abda avec 10% et la région du Gharb-Chrada-Beni Hssen avec 6%.

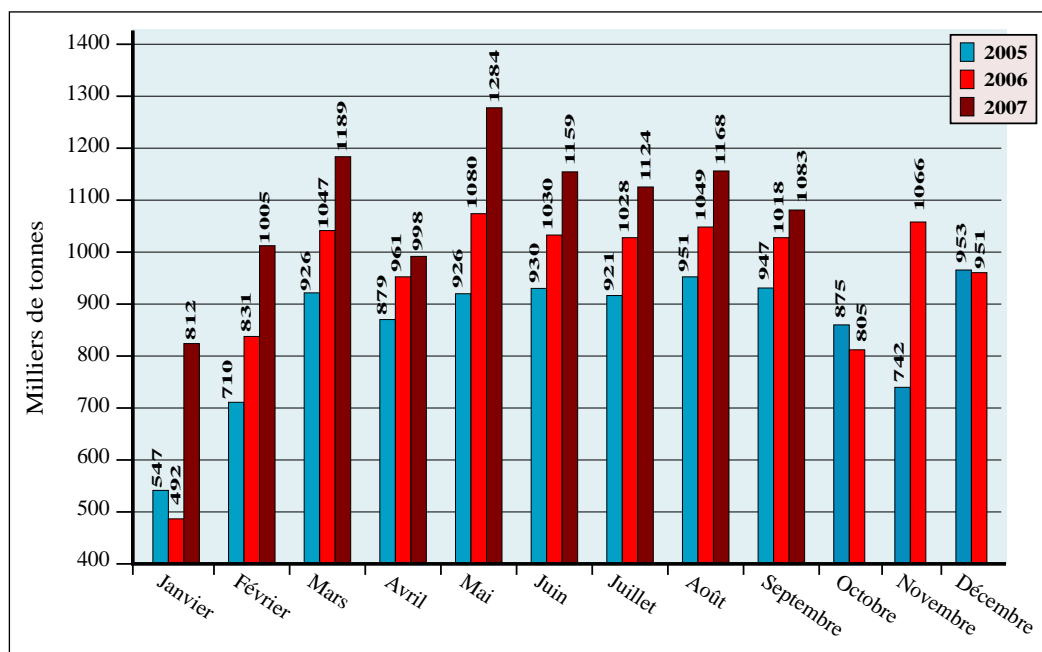


*Les secteurs du bâtiment et des matériaux de construction sont en pleine expansion.
Le secteur du ciment en sert de baromètre comme en attestent
les statistiques ci-après.*

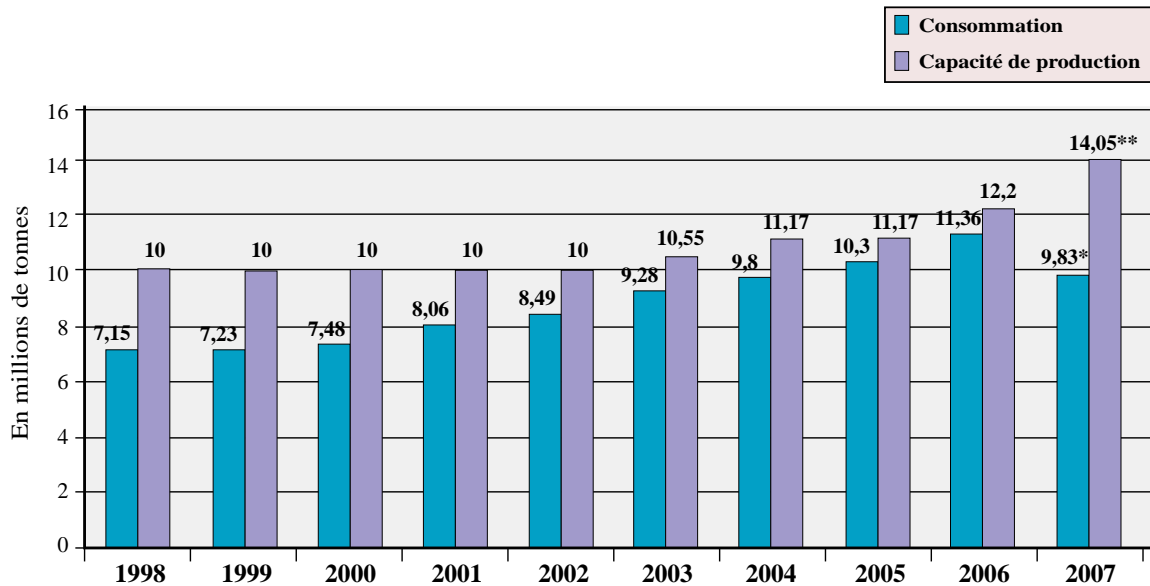
Le secteur du ciment en chiffres



CONSOMMATION MENSUELLE
COMPARAISON ENTRE 2005, 2006 & 2007



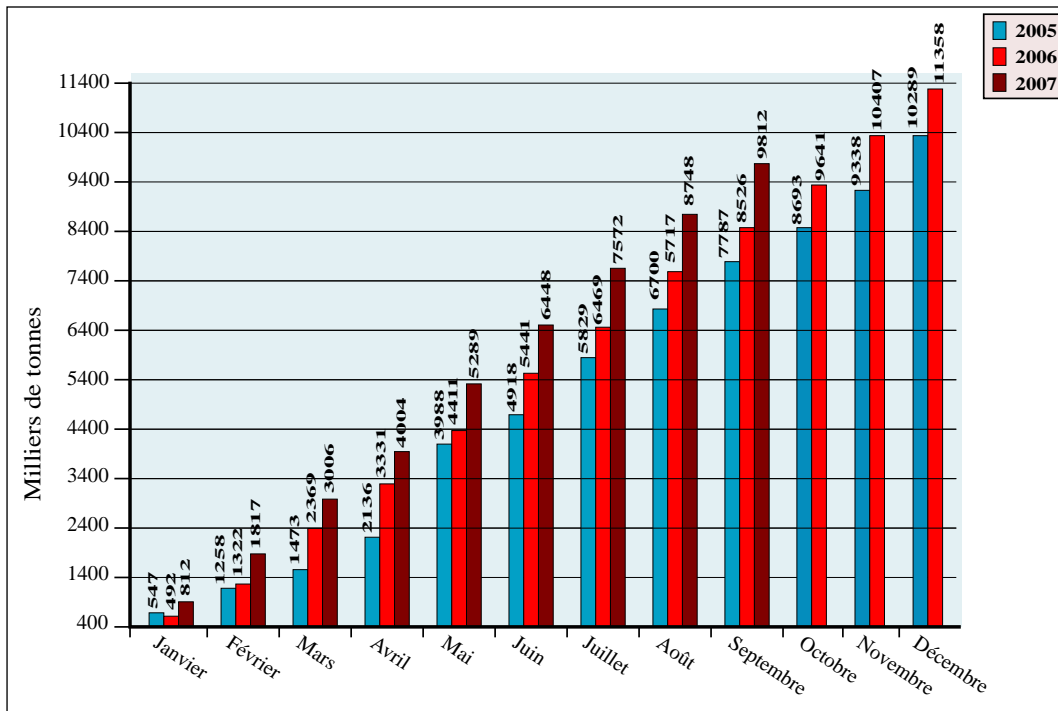
EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ET DE LA CAPACITE DE PRODUCTION



* Consommation à fin septembre 2007

** Démarrage de la cimenterie de Holcim à Settat à mi-juillet

CONSOMMATION CUMULEE COMPARAISON ENTRE 2005, 2006 & 2007



La Loi 10-95 sur l'eau a mis en place une politique nationale de l'eau axée sur une vision prospective tenant en compte l'évolution des ressources et les besoins nationaux pour assurer une disponibilité en eau suffisante en quantité et en qualité au profit de l'ensemble des usagers. Cette loi vise à renforcer le cadre institutionnel et juridique existant moyennant principalement, une gestion décentralisée de l'eau par les agences de bassins hydrauliques chargées de l'application des dispositions de cette loi au niveau de leur zone d'action, les conditions d'utilisation de l'eau qui prévoient une autorisation et une redevance pour le prélèvement, la lutte contre la pollution des eaux par le biais de l'autorisation de déversement et l'application du principe pollueur-payeur et enfin l'élaboration, pour une durée de 20 ans, de plans directeurs d'aménagement intégrés des bassins hydrauliques et du plan national de l'eau.

Rejets liquides

Renforcement du cadre juridique



Redevances de prélèvement et de déversement

Dans ce cadre, la redevance d'utilisation de l'eau du domaine public hydraulique pour l'approvisionnement des secteurs productifs, à savoir l'hydroélectricité, l'agriculture et l'industrie a été fixée par arrêté à 2 centimes par m³ d'eau prélevée. Ce prélèvement est soumis à autorisation.

De même pour le secteur industriel, les déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines sont assujettis par décret à l'autorisation de déversement, aux valeurs limites des rejets et à la redevance de déversement qui est fonction

de l'unité de pollution (N) et du taux de redevance (Tr). Ces deux paramètres sont définis par arrêté.

Le déversement des eaux usées industrielles est soumis à autorisation qui impose le respect des valeurs limites de rejet. Ces valeurs, en cours d'élaboration

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 et au-delà
tr en Dh/unité de pollution	0,01	0,01	0,05	0,10	0,15	0,15	0,3	0,3	0,5	0,5	0,7



90% des matières premières utilisées dans la fabrication du papier et carton au Maroc provient de la récupération des déchets. C'est dire l'importance que revêt le problème de la collecte, le stockage et la commercialisation de ces déchets.

Collecte des déchets de papier et carton

Une stratégie pour le développement de la filière

Pour l'année 2006, on a estimé à 160 000 tonnes les besoins en matière première de déchets de papier de la filière papier et carton. Si on extrait 8 000 tonnes consommées par les fabricants des alvéoles pour œufs, la filière devra assurer son approvisionnement à hauteur de 152 000 tonnes. Sur 160 000 tonnes, 20 000 tonnes sont consommées par les fabricants de papier carton dont la provenance est le recyclage en interne des déchets de caisserie. Par conséquent, les besoins de la filière vieux papier, en dehors de ce type de déchet, sont de 140 000 tonnes.

Optimiser les coûts de production

La part de l'importation des déchets étant de 28 000 tonnes, il reste à récupérer 112 000 tonnes pour couvrir la totalité des besoins de la filière. Sachant par ailleurs que le ratio de collecte du vieux papier au Maroc a été estimé en 2006 à 28% contre 62.6% pour les pays européens, on peut dire l'importance que revêt la filière et son potentiel dans notre pays.

C'est ainsi que le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, en partenariat avec la FIFAGE (Fédération des industries forestières, arts graphiques et emballages), l'ANPME et la commission européenne, a réalisé une étude afin d'élaborer une stratégie de développement de la filière de la collecte et du tri du vieux papier et carton. L'objectif étant d'assurer un accès compétitif à la matière première et d'optimiser les coûts de production.

Sur le plan pratique, l'action a pour objectif de diagnostiquer l'état actuel du système de collecte et de tri des vieux papiers et de proposer des voies d'amélioration du système existant en définissant les actions à entreprendre pour atteindre des niveaux de récupération similaires (ou s'approchant) à ceux des pays les plus avancés dans ce domaine.

Pour ce faire, l'étude a procédé à un diagnostic de la filière et à l'identification des différents intervenants de la collecte qui connaît une chaîne d'intermédiaires dont les premiers maillons (récupérateurs

ambulants), nécessitent une attention particulière du fait de la précarité de leur activité totalement informelle.

Des forces et des faiblesses

Selon l'étude, la filière des vieux papiers et cartons dispose d'atouts non négligeables notamment au niveau de la connaissance du terrain et l'accès aux marchés majeurs (administration et grandes surfaces) par les récupérateurs industriels qui ont des contacts étroits avec les papetiers. Cependant, il faut remarquer que la filière est affaiblie par l'insuffisance des équipements de triage, la grande dispersion des acteurs et le nombre élevé des intermédiaires entraînant un impact négatif sur le prix.

Un benchmarking a aussi été utilisé pour s'imprégner des expériences d'autres pays, comme l'Espagne, la Tunisie et l'Égypte, en termes d'organisation de la filière et afin d'identifier les meilleures pratiques pouvant être transposées au Maroc.

L'étude a aussi accordé une attention particulière à l'identification des gisements des vieux papiers au Maroc, qui se localisent dans les grands centres urbains où la consommation de papier carton est importante notamment l'axe El Jadida-Casablanca-Rabat-Kenitra qui représente à lui seul 76% du volume national collecté et 87% du volume national de la demande.

Organiser la filière

Le plan de développement de la filière des vieux papiers mis en évidence dans cet étude, vise à augmenter le taux de collecte pour atteindre 50% du volume de consommation de papier et carton à l'horizon 2012. Cette augmentation ne peut se faire que par l'implication des pouvoirs publics

et privés ainsi que la société civile, étant donné que le problème de la récupération des vieux papiers n'est pas lié nécessairement à la taille des entreprises ni au coût du transport, mais il réside plutôt dans l'absence de partenariat entre utilisateurs, récupérateurs et pouvoirs publics.

Par ailleurs, et dans le but d'améliorer la collecte au Maroc, l'étude prévoit 5 axes de développement présentés comme suit :

- Définition et mise en œuvre d'une politique de communication au niveau national impliquant les industriels du secteur et les pouvoirs publics afin de sensibiliser le grand public à l'adoption de collectes sélectives ;
 - Implication des industriels des segments production, transformation et récupération de papier dans un organe représentatif comme interlocuteur et acteur avec les pouvoirs publics ;
 - Mise en place d'un organe sectoriel de régulation et de coordination du recyclage de papier et carton.
- Stabilisation et rationalisation de la filière informelle ;
 - Lancement d'un projet pilote de collecte sélective dans la ville d'Agadir suivi d'autres projets dans des grands centres urbains dans un deuxième temps ;





La Zone Franche de Tanger

Située au Nord du Maroc, à 15 km du Sud de l'Europe, la Zone Franche aéroportuaire d'exportation de Tanger se veut la terre d'accueil par excellence des investisseurs. A ce jour, 307 sociétés ont été autorisées à s'installer en zone franche pour un montant d'investissement de près de quatre milliards de dirhams et générant 32 000 emplois.

D'une superficie totale de 345 hectares, la Zone Franche aéroportuaire d'exportation de Tanger est conçue et mise en œuvre dans un cadre de partenariat public-privé entre d'une part l'Etat marocain représenté par le Ministère chargé de l'Industrie et la Société Tanger Free Zone (T.F.Z). Cette société est l'actuel gérant de cette zone.

Bassin d'emploi promoteur

Des entreprises de grande envergure sont installées dans cette zone. A titre d'exemple, le japonais Yazaki, spécialisé dans le câblage automobile avec un investissement de 40 millions de dollars, et qui a permis de créer pas moins de 3 000 emplois. L'allemand Volkswagen (câblage automobile) y a également mis en place sa filiale Automotive Wiring System Morocco, injectant 20 millions de dollars et créant pas moins de 1 550 emplois. Ces géants mondiaux de l'automobile sont rejoints par une entreprise venue de la Tunisie, Coficab, (le câblage automobile) qui a créé 115 emplois avec un investissement de 9 millions de dollars. OÙ encore, DL Aérotechnologie avec un investissement de 3,2 millions de dirhams et 50 emplois créés. Polydesign System, entreprise américaine, spécialisée

dans les produits de textile pour le secteur automobile est également implantée dans la zone franche. Des entreprises marocaines sont également présentes, telle que : Larinor, par exemple, qui emploie 405 personnes grâce à un investissement initial d'un million de dollars.

Des atouts avantageux

Ce succès se justifie, à plus d'un titre, par les nombreux avantages et atouts que possède TFZ. Il y a tout d'abord sa position géographique à 15 kilomètres de l'Europe et à proximité du futur premier port du Royaume (Tanger Méditerranée) et de l'aéroport international de Tanger. Bien entendu, sa zone industrielle sous douane et sa zone logistique répondent aux normes internationales relatives à la qualité des équipements et des services, à la sécurité des biens et des personnes et à la préservation de l'environnement. S'ajoute à cela, le prix attractif du m² de la zone industrielle (à partir de 30 dollars seulement). Par ailleurs, le Fonds Hassan II accorde des subventions pour l'acquisition de terrains destinés à certaines activités comme la sous-traitance aéronautique ou automobile et le textile. Cette subvention peut atteindre 100% du prix du terrain sur la base d'un coût maximum de 250 DH/m². De plus, le déblocage de

ces aides se fait dans un délai ne dépassant pas 30 jours après présentation des pièces justificatives. Il faut également signaler que l'aménageur fait figure de guichet unique, mais aussi de conseiller pour la facilitation des procédures et l'orientation des investisseurs.

A côté de tous ces avantages, il y a lieu de noter l'avantage majeur ; à savoir, le régime fiscal très encourageant. Ainsi, les sociétés qui s'y installent bénéficient de nombreuses exonérations. Par exemple, les droits de douane, les droits d'enregistrement et de timbre pour la constitution ou l'augmentation du capital et pour les acquisitions des terrains et la patente ne sont pas dus pendant les 15 premières années d'activité.

De même, l'impôt sur les sociétés qui n'est pas dû durant 5 ans est réduit au taux de 8,75% pour les vingt années qui suivent. De même, les actionnaires non-résidents ne sont pas assujettis à la taxe sur les produits des actions, des parts sociales et revenus assimilés.

La zone offre actuellement 136 hectares de terrains sous douane et de zone logistique de niveau international, auxquels 60 hectares se rajouteront lors d'une deuxième phase au courant de cette année.

Secteur du cuir

1^{ère} participation marocaine au WSA



Le CMPE a organisé conjointement avec la FEDIC et en collaboration avec le nouveau programme USAID, New Business Opportunities -NBO-, la première participation marocaine au salon WSA qui a eu lieu à Las Vegas aux USA du 30 Juillet au 1^{er} Août 2007.

Le salon WSA représente la plate forme appropriée pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication visant le positionnement du secteur du cuir marocain sur le marché US.

La meilleure vitrine aux USA pour l'Industrie du cuir

Sur une superficie de 186 000 m², le salon WSA est considéré comme le plus grand marché aux USA de l'industrie de la chaussure, maroquinerie et accessoires du cuir et il constitue à la fois un rendez-vous incontournable pour la profession et un observatoire des tendances, des collections et des marques de dimension internationale.

1 500 exposants provenant des USA et de 24 autres pays ont présenté plus de 5 500 marques dans le cadre des collections Printemps-Eté 2008 et ont reçu la visite de plus de 37 485 visiteurs en provenance de 95 pays.

Côté marocain, huit entreprises exportatrices des plus performantes du secteur ont été sélectionnées pour cette première participation au WSA et ont

présenté leurs collections de chaussures Homme - Femme - Enfant, de sacs à main et accessoires.

Et la participation marocaine ?

Le stand du Maroc était caractérisé par une conception fonctionnelle et attractive avec une signalétique permettant la mise en exergue du cachet MAROC et l'achalandage des produits exposés.

La participation à l'édition d'Août 2007 a permis de confirmer l'existence d'importantes opportunités et niches que recèle le marché américain pour l'offre marocaine adaptée et de qualité aussi bien pour les chaussures que pour les articles de maroquinerie et accessoires.

La première participation au WSA devrait être considérée comme une réussite en raison de la qualité des contacts établis

et des demandes de suivi enregistrées par les entreprises marocaines et également du positionnement de l'offre marocaine des articles en cuir comme étant une offre de qualité dans le moyen et haut de gamme.

La participation régulière aux prochaines éditions s'avère ainsi indispensable pour capitaliser les acquis de cette édition en évitant les écueils des préparatifs y afférents notamment au niveau du marketing pré-salon et de l'emplacement des stands.

En effet, l'accompagnement et le marketing pré-salon doivent être ciblés et par métiers et ce par la mobilisation d'experts spécialisés dans la chaussure homme, la chaussure femme, la chaussure enfant et les articles de maroquinerie et accessoires qui doivent chacun travailler leur créneau dans la préparation des collections et le démarchage des clients US.

Une délégation composée des représentants de l'Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement (AMITH), conduite par le Secrétaire Général du ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, M. Bousselham Hilia, s'est rendue du 9 au 16 juin aux Etats Unis . Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Maroc/Etats-Unis, avait pour objectifs de prospecter le marché américain et d'examiner les potentiels d'approvisionnement auprès des producteurs américains.

Les textiliens marocains en prospection aux USA

Lors de cette mission, la délégation marocaine a eu des rencontres avec les responsables d'associations professionnelles, les fournisseurs et producteurs du secteur textile américains. Elle a par ailleurs visité des usines de l'Etat de la Caroline du Nord spécialisées dans la production de fibres, fils de tissus et coton.

La délégation marocaine s'est ensuite rendue à Washington où elle a rencontré les spécialistes du département du commerce en charge du secteur du textile. Cette rencontre a été consacrée à l'examen des stratégies de partenariat et d'approvisionnement à mettre en oeuvre entre les deux pays ainsi que la participation des entreprises marocaines aux salons spécialisés aux Etats-Unis.

Développement du partenariat

Cette visite s'est soldée par la mise en place d'un projet d'assistance en partenariat avec l'Office du Textile et de l'Habillement (OTEXA).

L'assistance technique spécifique au secteur textile est gérée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles

Technologies en collaboration avec le Commercial Law Development Program-CLDP-. Ses principaux objectifs s'articulent autour d'une facilitation de la mise en application des dispositions de l'accord sur les textiles et vêtements, l'amélioration de la connaissance des marchés respectifs des deux pays, l'encouragement de l'approvisionnement aux Etats-Unis et la promotion des possibilités de partenariat industriel, commercial et technologique.

Le projet d'assistance visera en premier lieu l'utilisation de la base de données d'entreprises américaines opérant dans l'amont du secteur dont dispose OTEXA et la promotion du salon Maroc Sourcing, organisé par l'AMITH à travers l'organisation, en partenariat avec le Commercial Law Development Program-CLDP-, d'événementiels autour des opportunités d'investissement au Maroc, de développement de partenariats et de l'approvisionnement en produits semi- finis ou finis.



Jumelage et formation

La mission de prospection a également permis de mettre en évidence les différents champs de coopération et actions de jumelage qui peuvent être menés entre l'Ecole Supérieure Marocaine des Ingénieurs en Textile et Habillement (ESITH), le Centre Technique Marocain du Textile-Habillement et le Centre Américain TC, d'un côté, et le Collège de Textile de l'Université de Caroline du Nord d'un autre côté.

Ces actions de coopération seront déclinées sous formes de cycles de formation continue au profit des professeurs de l'Esith et des cadres du centre technique de textile-habillement et de programmes d'échange d'étudiants entre l'Esith et le collège de textile de l'Université de Caroline du Nord.

En marge de la Journée Mondiale de la Normalisation, le Ministère de l'Industrie du Commerce et des Nouvelles Technologies, a célébré le 17 Octobre 2007 la Journée Nationale de la Normalisation, en organisant un séminaire sous le thème " La normalisation, opportunité ou contrainte : Cas de la responsabilité sociétale ".

Journée Nationale de la normalisation

L'objectif de cette rencontre est d'informer les entreprises marocaines et toutes les autres parties prenantes dans tous les domaines d'activités, des réalisations et des perspectives de la normalisation nationale et particulièrement des nouveautés concernant la normalisation de la responsabilité sociétale.

Cette journée qui a eu lieu à Casablanca a connu la participation de plus de 80 personnes représentant les fédérations et associations professionnelles, les départements ministériels, les syndicats et l'université ainsi que les responsables qualité et sécurité des PME, PMI et grands donneurs d'ordre.

Ainsi, la journée a été l'occasion pour rappeler le contexte général de la normalisation et le bilan et les perspectives d'avenir.

Le point a été également mis sur l'importance de doter le Maroc de maximum de normes couvrant tous les secteurs pour combler le vide d'avant les années 90.

Pour la responsabilité sociétale, l'enjeu est important pour l'entreprise dans le contexte économique actuel. En effet, pour augmenter sa productivité, l'entreprise doit aussi assurer une protection sociale adéquate en réduisant les accidents de travail, les maladies professionnelles et en renforçant la motivation des travailleurs.

Projet de norme ISO 26 000

Les responsables du Ministère ont également souligné la nécessité de s'impliquer dans les travaux de normalisation surtout pour la norme ISO 26 000.

En effet, les craintes et les défis des parties prenantes marocaines ne peuvent être relevés que si ces dernières participent dans le cadre du comité miroir marocain de la Responsabilité Sociétale et commentent le projet de norme sociétale ISO 26 000 en cours, chose qui est possible même à l'échelle internationale comme ça était le cas pour l'ISO/TC 224 " activité de services liées à l'eau et à l'assainissement".

Bilan de la normalisation marocaine

La normalisation revêt une grande importance dans le développement économique et l'amélioration de la qualité de la vie. Avec sa capacité à faciliter les échanges et l'accès aux marchés, à accroître la qualité et la sécurité des produits et des services et à diffuser les connaissances, la technologie et les pratiques commerciales, la normalisation est devenue un élément crucial de l'intégration économique et du commerce mondial.

Le Service de la Normalisation Industrielle Marocaine (SNIMA) œuvre sans cesse pour jouer pleinement son rôle dans le développement socio-économique du pays en menant des actions pour développer la normalisation. Ainsi, 98 comités techniques de normalisation ont été créés pour couvrir la majorité des produits et des services commercialisés.

Le bilan des travaux de ces 98 comités techniques de normalisation est actuellement de 6 508 normes marocaines couvrant les différents secteurs d'activité économique.

Ce bilan passera à plus de 7 100 normes à fin 2007, l'objectif étant de disposer de 10 000 normes nationales compatibles avec les normes internationales à l'horizon de 2010 couvrant les besoins des différents secteurs.

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en collaboration avec L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) ont organisé, le 31 octobre 2007 à Rabat, une conférence consacrée à la présentation de la deuxième phase du Programme intégré et modulaire pour le Maroc (PIM II).

Présentation de la 2^{ème} phase du programme intégré et modulaire

Dans son discours d'ouverture, Mr. Bouselham HILIA, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a exprimé sa satisfaction des résultats substantiels enregistrés au cours de la première phase du Programme intégré et modulaire pour le Maroc (PIM I) et a salué l'appui financier apporté à ce programme notamment par l'Italie, l'Espagne, la Corée du Sud et la Suisse.

Pour sa part, le Représentant de l'Onudi au Maroc, M. Jean-Luc Bernard, a mis en relief l'intérêt du PIM II et a invité les bailleurs de fonds à s'engager d'avantage pour fournir l'assistance financière nécessaire à ce programme.

De son côté, le directeur des études et de la planification industrielle au Ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Mohcine Semmar a présenté d'une manière succincte les résultats de la première phase du programme. Parmi les réalisations du PIM I, M.Semmar a mentionné le développement de projets d'entreprenariat féminin (production d'huile d'olives,

séchage des figes et prunes et tissage traditionnel), la création de huit consortiums d'exportation, le développement de grappes de PME compétitives (cuir, bois de thuya et poterie), la mise en place du réseau national d'information industrielle (RNIIM) dont la principale réalisation est la création d'un portail servant d'Observatoire de l'industrie et fournissant une panoplie d'informations et de services en ligne.

Cette journée a été également marquée par les interventions des partenaires impliqués dans la phase I du PIM et les témoignages des bénéficiaires de ce programme.



PIM II : Une contribution à la réalisation des objectifs de l'INDH et du Plan Emergence

La dernière séance de cette rencontre a été consacrée à la présentation du PIM II. Ce second programme s'articule autour de trois composantes : le développement rural et le renforcement des capacités de production ; la modernisation du secteur

industriel et l'amélioration de la compétitivité et la performance énergie et environnement.

La composante relative au développement rural, dotée d'une enveloppe budgétaire de 4 millions de dhs, se propose d'apporter un appui aux activités génératrices de revenus dans les zones rurales entreprises dans le cadre de l'INDH et d'autres programmes ou initiatives nationales.

La deuxième composante concernant la modernisation du secteur industriel vise à améliorer l'accès des PME aux marchés mondiaux, stimuler l'investissement intérieur et l'investissement direct étranger.

Les projets de cette composante mettent l'accent sur le développement de l'accréditation, la normalisation, la promotion de la qualité, le soutien de l'innovation, de la recherche et développement et la création de consortiums d'exportation. Le budget alloué à cette composante s'élève à 6 millions 600 mille dollars.

Le budget total de la composante énergie et environnement est de 6 800 000 dollars. Le programme a pour objectif d'encourager l'adoption de procédés de production propre et la rationalisation de la consommation de la ressource énergétique, d'accélérer l'exécution du mécanisme pour un développement propre (MDP) ainsi que la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté dans les écosystèmes arides et semi-arides des hauts plateaux de l'Oriental.

Il est intéressant de rappeler qu'après les succès de la première phase du programme, il a été décidé d'entamer une seconde phase. Le PIM II, dotée d'une enveloppe de 17,5 millions de dollars et s'étalant sur la période 2007-2011, vise à consolider les acquis de la première phase, accompagner le Maroc dans ses efforts de modernisation du



tissu industriel et à contribuer à la réalisation des objectifs de l'INDH.

Ce programme s'assigne également pour objectif d'apporter un appui aux efforts entrepris par le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour assurer au Maroc une croissance économique durable dans le cadre de la stratégie de développement industriel (Plan Emergence) et de l'INDH.

Une deuxième distinction pour le Groupement d'Intérêt Economique " Femmes du Rif "

Le GIE « Femmes du Rif » pur produit du projet " Développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agro-industrie au Maroc " mis en place par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel dans le cadre du Programme Intégré et Modulaire pour le Maroc dans sa phase I, s'est distingué pour la deuxième fois à travers la remise d'une médaille de mérite par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) lors de la

commémoration de la journée mondiale de l'alimentation organisée le 16 octobre de chaque année au Maroc par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime en partenariat avec cette dernière.

Cette médaille vient à point nommé pour récompenser l'ensemble des efforts fournis par le GIE " Femmes du Rif " en matière d'amélioration des conditions de vie des femmes rurales et leur famille, notamment en terme de droit à l'alimentation . Il est à noter que le GIE "Femmes du Rif" a déjà décroché une

médaille de bronze lors du salon international de l'agriculture à Meknes au mois d'avril dernier pour la qualité de son huile vierge extra biologique.



fOCUS

الجمهورية المغربية
ROYAUME DU MAROC
اليوم الوطني
الداخلي
إعلان عن الإستراتيجية الوطنية لتطوير القطاع التجاري

رواج rawaj

Rawaj Vision 2020



“Rawaj vision 2020” est le programme lancé par le Ministère du Commerce, de l’Industrie et des Nouvelles Technologies, visant à moderniser et à relancer le secteur du commerce et de la distribution en portant sa contribution au PIB de 11% à 15% à l’horizon 2020 et en créant plus de 450 000 emplois.

Rawaj Vision 2020

Le commerce intérieur contribue annuellement à la création de richesses à hauteur de 11% et emploi environ 1,2 millions de personnes soit 12,8% de la population active marocaine répartie sur plus de 850 000 points de vente, dont 40% exercent sous forme ambulante, occasionnelle ou saisonnière principalement en milieu rural.

Par ailleurs, il est à noter que le commerce intérieur a connu, durant cette dernière décennie, l’émergence de nouveaux modes de commerce et plus particulièrement les réseaux de franchise et de la grande distribution.

Après avoir établi une vision pour le secteur industriel avec le plan Emergence, Le Ministère du Commerce de l’Industrie et des Nouvelles Technologies a lancé une étude stratégique pour le développement du commerce et de la distribution.

Cette étude a permis d’identifier des plans d’actions concrets en terme de politique de développement, de restructuration et de modernisation du Commerce et de la Distribution, avec pour ambition à l’horizon 2020 de tripler le PIB actuel du commerce en portant sa contribution au PIB national à 15%, (contre 11% pour l’année 2006) et en créant plus de 450 000 emplois.

L’étude a identifié des plans sectoriels (voir articles qui suivent) proposant de promouvoir de façon harmonieuse les différentes formes de commerces à savoir le commerce de proximité, la grande et moyenne distribution ainsi que les marchés de gros des fruits et légumes, les abattoirs et les halles aux poissons.

L’étude a également identifié des plans transversaux qui se déclinent sur deux niveaux : Le renforcement de l’attractivité de l’offre commerciale et l’amélioration de l’environnement de l’entreprise commerciale.

Renforcement de l’attractivité de l’offre commerciale

Le plan “ Attractivité commerciale” vise à mieux organiser le jeu d’acteurs et à adapter l’offre d’accueil par rapport aux attentes des opérateurs tout en la rendant plus visible à travers la réalisation de schémas d’urbanisme commerciaux aussi bien au niveau national que régional.

La réalisation de ces schémas sera basée sur des études de faisabilité technique, juridique et économique globale fondée sur des critères socio-économiques qui prennent en considération les besoins de la clientèle potentielle, les politiques d’habitat et d’aménagement du territoire mises en



œuvre, l’impact sur les commerces avoisinants, les conditions d’accès et de circulation ainsi que la cohérence avec le potentiel des infrastructures réalisées et celles projetées.

Aussi, ces études préalables permettront l’organisation de l’espace commercial et une meilleure facilité dans le choix de l’implantation des activités pour les opérateurs.

Dans ce cadre, le programme Rawaj vision 2020 propose de planifier des plateformes logistiques de distribution de 1er rang adaptées aux spécificités régionales (centre de collecte, plateforme multimodale, magasin sous douane, ...) ainsi que des pôles commerciaux de référence (malls, shopping entertainment, ...).

En direct du MCI	5
Zoom	
• Maintenance industrielle - Projets et horizons	9
• Industrie pharmaceutique - Une croissance soutenue	11
• Collecte des déchets de papier et carton -Une stratégie pour le développement de la filière	13
• Zone franche Tanger	15
On en parle	
• Secteur du cuir - 1 ^{er} participation marocaine au WSA	16
• Les textiliens marocains en prospection aux USA	17
• Journée Nationale de la normalisation	18
• Présentation de la 2 ^{ème} phase du programme intégré et modulaire	19
Focus	
• Rawaj Vision 2020	22
• Commerce de proximité - Moderniser les modes de gestion	24
• La grande et moyenne distribution	25
• Les marchés de gros des fruits et légumes	26
Commerce et Industrie en chiffres	
• Fonds Hassan II pour le développement économique et social	27
• Résultats de l'enquête annuelle sur les industries de transformation	28
• Le secteur du ciment en chiffres	30
Au service de l'entreprise	
• Rejets liquides - Renforcement du cadre juridique	32
• NM ISO 22000 : un atout gagnant pour toute la chaîne alimentaire	34
International	
• Maroc - Accords multilatéraux et bilatéraux	36

Coordinatrice : Nezha RIDA

Comité de Rédaction : Nezha RIDA - Rajaa AKKAR - Mouna MARRAKCHI - Abderrazzak FLISSATE
Hicham TAGHOUTI - Mohammed H'MIDA

Service de Documentation : Avenue Mohammed V, Quartier Administratif - Rabat - Chellah
Tél. : 037 66 96 46 - Fax : 037 66 96 59 - E-mail : reda@mcinet.gov.ma - Site Web : www.mcinet.gov.ma

Conception et Edition : Ad'litteram, 36A, Bd.d'Anfa, Apt.126 - Tél.: 022.22.75.50 - Fax : 022.27.64.70
E-mail : adlitteram@adlitteram.ma

Entrée en vigueur d'une nouvelle norme relative aux chauffe-eau à gaz

Pour éviter les risques d'accidents causés par une installation défectueuse ou dans un endroit non aéré des Chauffes eau à gaz, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a mis en place la nouvelle norme marocaine d'application obligatoire NM 14.2.016 relative au fonctionnement et à l'installation de ces appareils. Cette nouvelle norme met l'accent sur les exigences de sécurité de l'installation.

Ainsi, les chauffe eau de type A et AAS, non destinés à être raccordés à un conduit, ni à un dispositif d'évacuation vers l'extérieur du local où est installé l'appareil, doivent être munis d'un dispositif de contrôle de la viciation de l'atmosphère et de l'encrassement du corps de chauffe.

Concernant les chauffe eau de type B, B11 et B11BS, destinés à être raccordés à

un conduit pour évacuation vers l'extérieur du local des produits de combustion, l'air comburant étant prélevé directement dans le local où est installé l'appareil, ils doivent être équipés d'un coupe-tirage antirefouleur dans le circuit des produits de combustion et équipés d'origine d'un dispositif de contrôle de l'évacuation des produits de combustion.

En outre, chaque chauffe eau à gaz doit porter un marquage de sécurité. L'objectif étant de rappeler aux usagers les conseils d'installation, notamment l'interdiction d'installer le chauffe eau à gaz dans un endroit clos non alimenté en continu de l'air extérieur, son raccordement à une conduite d'évacuation des gaz brûlés vers l'extérieur du local où est installé ce chauffe eau, et l'installation de l'appareil par un professionnel qualifié.

Ce marquage doit être indélébile et ne pas se détériorer à l'usage normal de l'appareil.

Par ailleurs, le chauffe eau à gaz doit être accompagné d'une notice d'emploi rédigée au moins en arabe, précisant les consignes d'installation.



Pour les appareils déjà installés, les utilisateurs doivent s'assurer que l'installation de leurs chauffe eau répond aux exigences essentielles de sécurité et faire appel à des professionnels qualifiés pour l'entretien de l'appareil.

Hausse de 19% des certificats négatifs délivrés à fin septembre 2007

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2007, 39 303 certificats négatifs ont été délivrés par l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), enregistrant ainsi une hausse de 19% par rapport à l'année précédente.

La région du Grand Casablanca arrive en tête en matière de création d'entreprises avec 32% des certificats délivrés à fin septembre 2007, suivie de celles de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 10% chacune, de Tanger-Tétouan (9%) et de Souss-Massa-Drâa (6 %).

La ventilation par nature juridique

laisse apparaître la prépondérance des sociétés à responsabilité limitée avec 80% des intentions de création d'entreprises, suivies des personnes physiques avec 16%.

Il ressort de la répartition des intentions de création d'entreprises la suprématie du secteur des services avec (52%), suivi du commerce (27%), de l'industrie (10%), des bâtiments et travaux publics (9%), de l'énergie et mines (1%), de l'agriculture et pêche (1%).

L'OMPIC a indiqué par ailleurs dans son dernier rapport d'activité que, les dépôts de brevets d'invention ont connu

une certaine stabilité à fin septembre dernier, ajoutant que 5 272 marques et 547 dessins et modèles industriels ont été déposés durant les neuf premiers mois de l'année 2007.



Etude d'évaluation de l'impact du Réseau de Diffusion Technologique

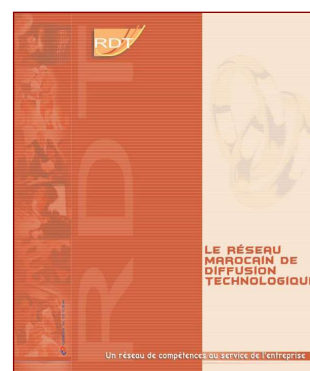
Pour l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise marocaine, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies s'est attelé, en concertation avec divers intervenants, à mettre en place un Réseau de Diffusion Technologique (RDT) pour la promotion et le soutien de projets de R&D, d'innovation et de transfert technologique au sein des entreprises industrielles faisant de la synergie entre les centres de ressources et le secteur productif une priorité.

Quatre ans après la mise en oeuvre de ce dispositif, une étude a été menée par le ministère pour évaluer l'impact du RDT sur les entreprises. Les résultats de cette recherche ont démontré que les objectifs fixés au départ ont été largement dépassés.

Ainsi, le nombre de PTR (Prestation Technologique Réseau) réalisées a atteint 188, bien au dessus des 140 prévues initialement. L'étude a révélé aussi la satisfaction des entreprises du PTR et le renforcement de la relation entreprises-centre de ressources : 40% des entreprises sont arrivées à développer des relations durables avec les partenaires concernés. Enfin, 56% des entreprises ayant bénéficié du RDT se sont engagées dans de nouveaux projets structurants de recherche et développement.

Concernant l'impact du RDT sur les entreprises, l'étude a permis de mesurer un certain nombre de paramètres qui ont évolué positivement chez 30 entreprises interrogées, tels que l'accroissement de la productivité

qui s'est située entre 10 et 40%, l'amorçage des projets innovants, l'augmentation du chiffre d'affaires (33% en moyenne), l'amélioration de la rentabilité (de 10 à 20%), la réduction des coûts, l'obtention de nouveaux marchés à l'export, etc...



Rencontre sur la Charte euro-méditerranéenne pour l'entreprise

L'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME) a organisé, le 17 octobre 2007 à Rabat, en collaboration avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et la Commission Européenne (CE), une rencontre sur la Charte euro méditerranéenne pour l'entreprise.

Cette rencontre avait pour objectif l'examen et la validation d'un système national d'indicateurs couvrant les dix dimensions de la Charte. Il s'agit d'un outil proposé par la CE et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour assurer la planification, le suivi et l'évaluation des actions et mesures initiées au Maroc, dans le cadre de la mise en oeuvre de ladite Charte.

Cette réunion, à laquelle ont pris part de nombreux responsables d'administrations publiques, ainsi que les représentants du secteur privé, a été consacrée à la présentation des principes et des objectifs du projet de système national d'indicateurs.

Rappelons que la Charte a été adoptée en 2004 lors de la 5^{ème} conférence euro méditerranéenne des ministres de l'industrie de neuf pays de la région, dont le Maroc, ainsi que la CE. Cette charte constitue un cadre commun pour le développement des politiques efficaces de soutien aux entreprises des pays méditerranéens, ainsi qu' une plate-forme de mobilisation de l'aide financière

de l'Union Européenne et des bailleurs de fonds internationaux, impliqués dans l'amélioration de l'environnement du secteur privé.



Un complexe dédié à l'industrie automobile



Sa Majesté le Roi Mohammed VI a présidé, le 1^{er} septembre 2007, au port Tanger-Med, la cérémonie de signature d'un protocole d'intention entre le Royaume du Maroc et l'alliance Renault-Nissan prévoyant

l'implantation d'un complexe industriel dans la région de Tanger. L'accord général devrait être signé à la fin de l'année 2007.

Ce complexe sera édifié sur un terrain de 300 hectares dans la Zone Economique Spéciale de Tanger Méditerranée avec une capacité de production de l'ordre de 200 000 véhicules par an à partir de 2010 et de 400 000 véhicules à plus long

terme. Ce qui en ferait l'un des centres de production automobile les plus importants du bassin méditerranéen.

L'usine construira des véhicules économiques dérivés de la Logan et des véhicules utilitaires de nouvelle génération

pour la marque Nissan destinés en grande partie à l'exportation.

Le montant des investissements prévus pour ce projet est estimé à 600 millions d'euros, avec une première phase à 350 millions d'euros. A ce montant s'ajouterait un investissement spécifique compris entre 200 et 400 millions d'euros, en fonction de la variété des véhicules produits. Ce qui devrait générer près de 6 000 emplois directs et 30 000 emplois indirects.

Avec ces 6 000 emplois directs, l'Alliance Renault-Nissan deviendrait l'un des principaux employeurs industriels de la région de Tanger. Elle s'engagerait à former et accompagner le développement des compétences de ses employés locaux.

Un plan Emergence pour la chimie

A l'instar de l'agroalimentaire et du textile, le secteur de la chimie et de la parachimie aura à son tour son plan Emergence. En effet, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a lancé en collaboration avec l'Agence nationale pour la promotion de la petite et moyenne entreprise (ANPME) et la Fédération de la Chimie et Parachimie (FCP) une étude stratégique pour la mise en œuvre d'un plan Emergence pour la relance du secteur.

L'étude stratégique pour le développement du secteur a pour objectif de dresser l'état des lieux de l'industrie

chimique au Maroc, de faire le benchmarking avec les pays concurrents, d'identifier les activités à fort potentiel, de définir leur stratégie de développement sur les dix prochaines années, et enfin d'élaborer le plan d'action opérationnel.

Cette étude, qui devra permettre au secteur de relever les défis de la mondialisation, intervient suite à la mise en place par le Royaume d'une nouvelle vision sectorielle et ciblée de développement, qui a mis en exergue les grands métiers mondiaux du Royaume, dans le but de renforcer son intégration à l'économie mondiale. Les industries chimiques et



parachimiques de part leur nature, sont fortement liées à cette vision, et par conséquent impliquées dans la modernisation compétitive de certains secteurs identifiés en tant que moteurs de croissance, en amont ou en aval.

10^{ème} anniversaire de la semaine nationale de la qualité

L'évaluation est l'un des piliers des systèmes de management par la qualité. Celle-ci doit couvrir le système de management, les produits et services, les processus et la satisfaction des clients. En effet, les organismes doivent mettre en place des outils d'évaluation et de mesure couvrant toutes les activités pour maîtriser et améliorer leurs performances. Ces outils permettent le pilotage et la surveillance des objectifs pour pouvoir mettre en place les actions d'amélioration les plus adaptées et vérifier leur efficacité.

Aussi, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a organisé en collaboration avec l'Union marocaine pour la qualité (UMAQ) et les organismes partenaires la 11^{ème} édition de la semaine nationale de la qualité, sous le thème " Evaluer pour s'améliorer".

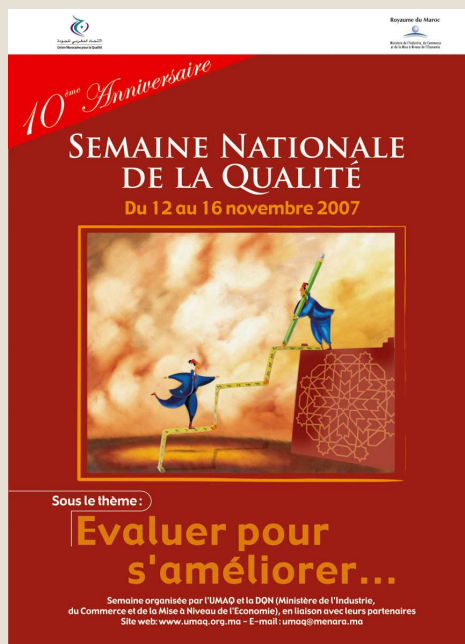
Cette manifestation qui s'est déroulée du 12 au 16 novembre 2007 dans plusieurs villes du Royaume se propose de sensibiliser les opérateurs économiques à l'importance du management de la qualité dans un contexte marqué par la mondialisation des échanges et une concurrence exacerbée qui nécessite de maîtriser la composante qualité pour mieux affronter cette concurrence.

Cette année, le choix a été porté sur la ville de Settat pour abriter la journée du lancement de cette manifestation.

Dans son discours d'ouverture, lu en son nom par le Directeur de la normalisation et de la promotion de la

qualité, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, M. Ahmed Chami a estimé qu'il " n'y a pas de bonne politique qualité sans évaluation" et a appelé les chefs d'entreprises à s'assurer en permanence de la pertinence et de l'efficacité des systèmes qualité.

Cette journée a été marquée par l'organisation d'un forum international et des ateliers de formation axés sur le rôle de la mesure dans le management des performances des organismes. Le dixième anniversaire de la Semaine nationale de la qualité s'est également distingué par l'édition d'un nouveau numéro du guide de pratiques d'amélioration ainsi que d'un timbre de poste.



Salon méditerranéen des technologies et des services de l'Automobile Tec'Auto 2007

Le coup d'envoi de la 4^{ème} édition du Salon méditerranéen des technologies et des services de l'Automobile "TEC AUTO", a été donné le 21 novembre 2007 par le ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, M. Ahmed Réda Chami.



L'édition de cette année, intervient dans une période dominée essentiellement par le lancement du plan Emergence dans sa composante automobile et le projet d'Alliance Renault-Nissan visant la construction d'un complexe industriel à Tanger.

Organisée sous le thème « Nos atouts créent des opportunités » par l'Association marocaine pour l'industrie et le commerce de l'automobile (AMICA), du 21 au 24 novembre 2007 à Casablanca, cette édition a réuni 85 exposants marocains et étrangers représentant les secteurs du montage automobile, des pièces de rechange et accessoires pour véhicules, des produits pétroliers, des équipements de garage et des services automobiles.

Outre la présentation des véhicules fabriqués au Maroc et des produits fabriqués par les équipementiers marocains et internationaux, des conférences sur le secteur automobile et des rencontres pour identifier des opportunités d'affaires ont été programmées.

Par ailleurs, des accords de coopération ont été signés, en marge de ce salon, entre l'AMICA, l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME), l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII).

Le partenariat avec l'ANPME vise la modernisation compétitive des entreprises de la filière automobile. Ceux conclus avec l'ANAPEC et l'ADII prévoient l'amélioration de la formation et la qualification professionnelle des ressources humaines et l'essor des exportations automobiles.

Dans le cadre de la promotion de la maintenance industrielle au Maroc, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a entrepris durant la période 2004-2007 deux actions de coopération, la première avec la France et la deuxième avec la Suède.

Maintenance industrielle

Projets et horizons

Une coopération axée sur la formation en maintenance

S'agissant de l'action de coopération avec la France, cette dernière a porté essentiellement sur l'aspect formation. En effet, des responsables maintenance dans des zones industrielles dans les régions de Tanger et de Casablanca, des formateurs

relevant de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), des enseignants chercheurs exerçant dans des différents Ecoles Supérieures de Technologies (EST), FST et écoles d'ingénieurs ont bénéficié d'un cycle de formation de 15 séminaires dans le domaine de la maintenance industrielle intitulé : "Qualité, Sécurité, Maintenance" (QSM).

De même, une étude socio-économique en matière de maintenance industrielle a été réalisée dans la région de Tanger. Cette expérience a connu une grande réussite auprès des industriels de la région qui ont eu à travers cette étude une visibilité sur la situation actuelle et les enjeux à moyen terme de la maintenance industrielle, dans leur région.



Coopération maroco-suédoise

Pour ce qui est de l'action de coopération avec la Suède, elle fait suite à une première action réalisée durant la période 1999-2001 qui a été scindée en trois grandes actions :

- Réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 500 petites et moyennes entreprises, pour s'enquérir de l'état de l'existant en matière de maintenance industrielle au Maroc, puis organisation d'un premier séminaire de restitution des résultats de ladite enquête;
- Réalisation de huit audits de démonstration au sein d'entreprises préalablement touchées par l'enquête sus-mentionnée;
- Organisation de cinq séminaires, dans différentes villes, afin de mener une action de sensibilisation à l'échelle régionale.

Ainsi, et suite aux résultats satisfaisants

obtenus lors de cette première phase, une deuxième phase de ce projet est entreprise depuis mai 2005 et qui prendra fin décembre 2007. Cette deuxième phase repose sur deux piliers :

- La mise en place d'un système de gestion de la maintenance industrielle au sein de quatre entreprises industrielles.
- La mise en place d'un département maintenance au sein du Centre d'Etudes et de Recherches des Industries Métallurgiques, Mécanique, Electriques et Electronique (CERIMME). Ce département constituera un centre de compétence dans le domaine de la maintenance industrielle au Maroc. A la fin du projet, ce département devrait être



en mesure de donner l'information, le conseil et l'assistance en matière de mise en place de système de gestion de la maintenance industrielle dans les différents secteurs industriels.

Mise en place d'un système de gestion de la maintenance industrielle au sein des entreprises

Le projet de coopération avec le gouvernement Suédois, à travers l'Agence Suédoise de Coopération Internationale a débuté en 1999.

L'objectif de ce projet est l'élaboration d'un plan d'actions devant développer les potentialités existantes dans le domaine de la promotion de la maintenance industrielle au Maroc.

Dans sa seconde phase (2005-2007), le projet de la coopération maroco-suédois a permis de lancer un programme de promotion et du développement d'un système de gestion de la maintenance

industrielle au sein des entreprises.

Cette étape s'est articulée autour des axes suivants :

- L'examen de la situation actuelle de chaque entreprise et l'élaboration des recommandations pour la continuité du projet;
- La définition des indicateurs de mesure pour l'évaluation des résultats du projet;
- L'accompagnement de 4 entreprises concernées pour la mise en place d'un système de gestion de la maintenance industrielle, en concrétisant les

recommandations présentées dans le rapport d'audit;

- La réalisation de visites supplémentaires, par le Groupe de Suivi, aux entreprises pour les assister dans la mise en place du système de gestion de la maintenance;
- La formation du Groupe de Suivi, au début et durant le déroulement du projet, dans les différents thèmes de la maintenance industrielle;
- L'organisation d'une semaine d'étude en Suède au profit du Groupe de Suivi, durant le mois de mai 2007.

L'industrie pharmaceutique marocaine se place au 2^{ème} rang en Afrique, juste après l'Afrique du Sud. Chaque année, près de 300 millions de DH sont investis dans les laboratoires pharmaceutiques.

Industrie Pharmaceutique

Une croissance soutenue



L'industrie pharmaceutique est née au Maroc vers les années soixante. Après l'indépendance, le pays importait presque la quasi-totalité des médicaments nécessaires à sa population.

Maîtriser l'approvisionnement

C'est ainsi que pour avoir une meilleure maîtrise en matière d'approvisionnement en médicaments, l'Etat a décidé d'abord d'encadrer de manière rigoureuse l'exercice de la pharmacie sur notre territoire par la mise en place du Dahir de Février 1960 qui définit les conditions d'exploitation d'un médicament, qu'il s'agisse de son importation, de sa fabrication ou encore de sa distribution en gros et de sa délivrance au détail.

D'autre part, dès 1965, une circulaire du Ministère de la Santé impose la fabrication locale progressive des différentes formes pharmaceutiques. Le Ministère n'autorise à l'importation que les produits ne représentant que de faibles quantités consommées ou nécessitent une technologie sophistiquée et trop coûteuse.

De même, alors que la fabrication locale des médicaments ne couvrait en 1960 que 15% de nos besoins, elle atteint dans les années 80 près de 80% de la consommation locale.

La croissance du secteur a été régulière et relativement élevée. Sur la période 1980-1995, son développement est resté vif, avec un taux de croissance de plus de 10% par an en moyenne. Le marché doublait presque tous les cinq ans. L'investissement a suivi cette courbe ascendante. Après un rythme annuel de 25 millions de DH à partir de 1985, celui-ci atteint 100 millions en 1990, 250 millions en 1995. Les industriels se sont engagés dans un programme d'investissement permanent afin d'améliorer leur outil de production et de qualification de leurs personnels. Les résultats ont alors été au rendez-vous.

Le secteur en chiffres

En 2005, le secteur pharmaceutique a réalisé une production de 192 millions d'unités, soit une augmentation d'environ 47% par rapport à l'année 1990. Cette production a permis de couvrir, dans la régularité et la continuité, près de 75% des besoins locaux en médicaments. Le chiffre

d'affaires réalisé au cours de l'année 2005 est de 4,9 milliards de DH, dont 85% est réalisé sur le marché privé marocain, alors que 5% étant absorbé par les exportations et 10% par le secteur public.

Le nombre de laboratoires pharmaceutiques a connu une augmentation depuis l'année 1965, à l'exception de l'année 2000 qui a enregistré une baisse de 3 unités due à la fusion qu'a connue certains laboratoires pharmaceutiques.

En 2001, le nombre de sociétés pharmaceutiques a enregistré un saut, du à l'arrivée sur le marché national de 4 laboratoires.

La production locale des médicaments est assurée actuellement par 36 laboratoires qui sont divisés en trois catégories :

- les filiales de multinationales
- les entreprises fabricant sous licence
- les entreprises fabricant leur propre palette de médicaments génériques.

Le nombre d'emplois directs a connu une augmentation soutenue pour atteindre en 2001 près de 6 500 emplois. Ce chiffre a stagné durant la période 2001-2003 pour arriver en 2004 à 7 000 emplois directs puis en 2005 à 7 500 emplois directs.

Les technologies utilisées justifient une main d'œuvre hautement qualifiée, ceci explique le niveau du taux d'encadrement supérieur à 20%, et les efforts de formation du personnel.

Depuis les années 80, cette industrie a commencé à exporter, entre 8 à 10% de sa production globale, vers des pays européens, arabes et africains. Ainsi, en 2005, cette industrie a réalisé, des exportations de l'ordre de 211.2 Millions de Dh.

Durant la même année, les importations ont représenté environ 30% de la demande. Le Maroc importe de l'Union Européenne près de 1,4 Milliards de Dh représentant 80% du total des importations.

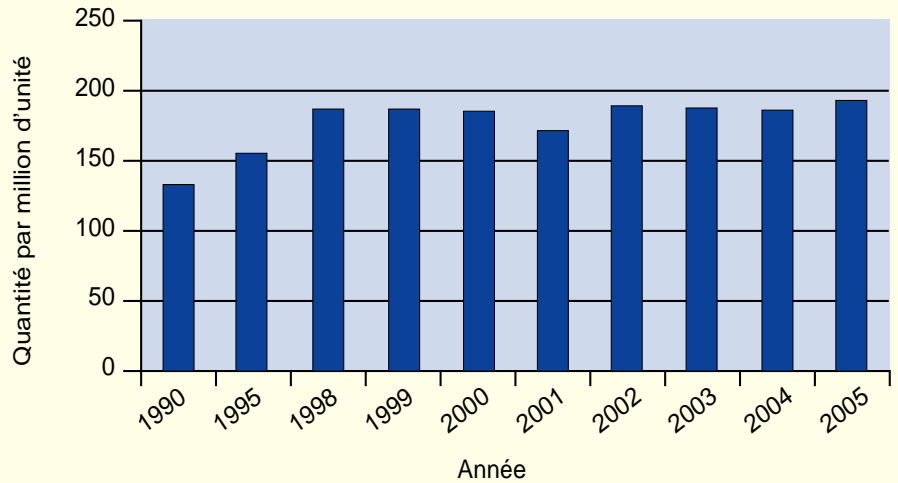
Depuis 1998, le secteur pharmaceutique assure un investissement annuel de près de 300 millions de dhs pour ses besoins en matière de développement et de mise à niveau.

Code du médicament et de la pharmacie

A partir du 7 décembre 2006, le secteur dispose d'une nouvelle réglementation qui libère le capital social, et qui donnera l'opportunité d'investir dans le secteur pharmaceutique.

La libéralisation du capital social va permettre au Maroc d'accéder à un grand échange avec l'étranger en terme des investissements, afin de combler le manque qui existe au niveau de la couverture de consommation et du pouvoir d'achat des médicaments.

Production par millions unités



Assurance maladie obligatoire

La signature de la charte de la mise en œuvre du code de la couverture médicale de base permettant l'application de la loi 65-00 sur l'assurance maladie obligatoire, a eu lieu le 4 janvier 2004.

Ce code va améliorer la consommation médicale actuellement dérisoire (200 Dhs/ habitant, contre 350 dhs/ habitant en Tunisie et 3.000 Dhs/ habitant en France) et redynamiser ce secteur pharmaceutique aujourd'hui apathique en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat.

